



## EXTRAIT

du Registre des délibérations du  
Conseil Municipal

**SEANCE DU 31 MAI 2021**

Formalités de publicité effectuées le :

Service Juridique  
Délibération n° 16

### **APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

-----

L'an deux-mille vingt et un et le 31 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 21 mai 2021 par M. Gérard DAUDET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

**Nombre de conseillers :** • en exercice : 35 • présents : 31 • procurations : 3 • Absent : 1

#### **PRESENTS :**

AMOROS Elisabeth, ATTARD Alain, AUZANOT Bénédicte, BALLAND Pierre-Charles, BASSANELLI Magali, BLANCHET Fabienne, BOURNE Christèle, BOURSE Etienne, CARLIER Roland, CLEMENT Marie-Hélène, COURTECUISSSE Patrick, DAUDET Gérard, DECHER Martine, DERRIVE Éric, DOCHE Gilles, FARAVEL-GENESTON Nathalie, GRAND Joëlle, GROS Marion, JUSTINESY Gérard, LIBERATO Fabrice, NEGRE Lionel, PAIGNON Laurence, PALACIO Céline, PEYRARD Jean-Pierre, PIERI Julia, PONTET Annie, RIVET Jean-Philippe, ROUX Isabelle, SELLES Jean-Michel, SERRE Anais, VOURET Eric.

#### **PROCURATIONS :**

ROCHE David donne procuration à DAUDET Gérard  
DAUPHIN Mathilde donne procuration à GROS Marion  
DU PORT DE PONCHARRA Maria-Térésa donne procuration à PEYRARD Jean-Pierre

#### **ABSENTS :**

Thibaud DE LA TOCNAYE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Mme Anais SERRE est désignée secrétaire de séance.

Vu les avis de la CDSP en date du 4 février 2021 et du 16 avril 2021 ;  
Vu le rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs du choix du délégataire de l'économie générale du contrat ;  
Vu l'avis de la commission Education et Affaires scolaires du 17 mai 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le choix de la société ELRES sous le nom commercial ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation de la restauration scolaire pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2027
- **D'APPROUVER** les dispositions du contrat de délégation de service public et ses annexes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous documents s'y rapportant

Le conseil municipal adopte la question à l'unanimité.

Ainsi délibéré,

A Cavaillon, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Maire,  
  
Gérard DAUDET



**Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 4**

- projet de contrat de délégation de service public
- procès-verbal de la CDSP en date du 4 février 2021 et ses annexes
- procès-verbal de la CDSP en date du 16 avril 2021
- rapport de l'exécutif sur le choix du délégataire

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.